# DÉPARTEMENT DES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

## SÉANCE DU

# 7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

#### **OBJET**

Représentations du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains

Le 30 mai 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général des Services

Mathieu de ERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

### Etaient présents:

SOLIGNAC, Madame BOUTIN. PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON. Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, BÈLE. Madame Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU. Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

#### Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER: 08 C 04 e

**OBJET**: REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT

INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Maire

### Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3<sup>ème</sup>. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, Monsieur Emmanuel FRUCHARD, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, Monsieur Pascal LÉVÊQUE, **suppléants**,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

| <u>Presents</u> :  | 39 |
|--|----|
| Ne participent pas au vote :   | 5  |
| <u>Votants</u> :   | 34 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :  | 34 |
| Blancs et nuls :   | 0  |
| Exprimés :   | 34 |
| Ont obtenu: Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, titulaires, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, suppléants, (trente) | 30 |
| Ont obtenu : Monsieur Emmanuel FRUCHARD, titulaire,<br>Monsieur Pascal LÉVÊQUE, suppléant,   |    |
| (quatre)   | 4  |

Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, titulaires, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, suppléants, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Empanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye